



Assemblée générale du 25 septembre 2015.

Le président déclare la séance ouverte à 20h55.

Il est procédé à l'appel des présents et au contrôle des pouvoirs.

Présents : 55

Représentés: 15

Absents : 26

Le nombre total de sociétaires étant de 96, le quorum de 49 est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Lecture est faite par le secrétaire du Procès verbal de l'assemblée générale du 19 septembre 2014, approbation à l'unanimité de l'assemblée.

Le président fait part de son rapport moral à l'assemblée.

- Les effectifs sont en hausse cette année, le nombre de sociétaire étant passé de 82 à 96. De nouveaux sociétaires doivent prendre leur licence pour la saison à venir, surtout des jeunes. Le comité a décidé de limiter le nombre de sociétaires à 100
- La fréquentation du club a été très bonne, certains week-end ont été chargés, d'autres un peu moins, ce qui a occasionné quelquefois des temps d'attente pour les séances de tir, surtout au stand carabine. Le président note que de nombreux tireurs commencent à ne se concentrer plus que sur le tir en tant que tel mais commencent aussi à rechercher des rechargements de qualité ainsi que des réglages techniques sur les munitions et armes. Un chronographe devrait être acheté la prochaine saison.
- Il est rappelé à tous de bien tenir compte des consignes de sécurité habituelles vu le nombre croissant de tireurs. De nouvelles affiches seront posées en début de saison prochaine pour rappeler le règlement intérieur et éviter les abus et dérapages de personnes invitées ou s'invitant. Il est rappelé que le tir de munitions genre brenneke ou Slug est strictement interdit, nous venons de refaire les cadres des cibles et ceux-ci sont déjà abîmés au bout de quelques semaines.
- Contrairement à la saison dernière, tous les week-ends de permanence ont pu être assurés, seules deux personnes ont ou auront à payer l'amende pour ne pas avoir prévenu le comité de leur absence. Ceci prouve le bienfait d'avoir prévu cette amende lors de l'assemblée générale de 2013.
- .
- Les concours organisés cette année ont eu comme de coutume des résultats moyens :



Le concours gros calibre a été juste bénéficiaire, il y a un manque de concurrents intra club pour cet événement, ce qui est curieux car les premiers lots étaient intéressants et



surtout il est dommageable de savoir que l'organisation de ce concours est lourde , aussi bien au niveau des achats et ainsi qu'au niveau du nombre de volontaires pour organiser ce concours. Le concours 22 Lr a vu une vingtaine de tireurs s'affronter, dont 14 hors club.

Bénéfice correct pour ce concours qui ne nécessite que peu d'engagement.
Ces deux évènements seront reportés l'an prochain.

-L'armurerie de l'Arve a cette année bien utilisé le stand de tir, il est demandé par les sociétaires de faire payer l'utilisation de nos installations plutôt que de se faire délivrer des bons d'achat comme lot pour les concours.

-L'armurerie Gex a comme de coutume offert de bons lots pour le concours gros calibre. Un grand merci aussi à M. ROL Christophe pour la dotation en lot (une paire de skis) pour le concours gros calibre ainsi que la compagnie des Alpes pour la dotation de 3 forfaits de ski journée adultes Grand Massif.

-Le sanglier courant a été cette année en fonction après de nouveaux travaux de réparation. Fréquentation très moyenne néanmoins, ce poste a du mal à manquer en puissance.

-Il est demandé à tous de ne pas abuser du fait d'inviter des chasseurs ou amis fréquemment, que des journées chasseurs sont prévues pour ces cas.

Le trésorier fait ensuite son rapport :

Le bilan financier est cette année déficitaire d'environ 2 000Euros . Les raisons sont multiples, pas ou peu de bénéfices lors des concours, réparation et entretien du sanglier courant récurrents, et cette année achat d'une nouvelle carabine gros calibre de marque SAVAGE. Pas de craintes à avoir néanmoins, le nombre de sociétaires étant en hausse, et la trésorerie étant correcte.

De petits investissements matériels seront faits en 2016.

Il est pris note de ces nominations et il est procédé aux ventes des licences pour la saison 2015-2016.

Les dates de permanences des week-ends pour la saison 2016 sont ensuite choisies par les sociétaires.

Fin de l'assemblée générale à 22h45.



Le président

Le secrétaire